DEFENSA DE NIÑAS Y NIÑOS INTERNACIONAL DNI
DEFENSE DES ENFANTS INTERNATIONAL DEI
DEFENCE FOR CHILDREN INTERNATIONAL DCI
the worldwide movement for children's rights

COMMUNIQUÉ # 11/2013
pour diffusion immédiate
Genève, Suisse
15 Novembre 2013

JOURNEE MONDIALE DE L'ENFANCE

Le 20 novembre marque la Journée Mondiale de l'Enfance, établie par les Nations Unies. Il s'agit d'une occasion de mettre en avant les droits de l'enfant et de sensibiliser le public sur les défis qu'il reste à surmonter dans ce domaine. Cette date célèbre également l'anniversaire de l'adoption par l'Assemblée Générale des Nations Unies de la Déclaration des Droits de l'Enfant (1959) et de la Convention des Droits de l'Enfant (1989).

Cette année, le thème de la Journée est la violence. La violence peut prendre de multiples formes, et peut être autant psychologique que physique (comme l'abus, la négligence, la maltraitance et l'exploitation) ; chacune de ces formes peut avoir un impact négatif de long terme sur le bien-être et le développement des enfants. Il est estimé que des millions d'enfants de par le monde sont victimes de violence, n'épargnant aucune culture ni aucun niveaux économique ou social.

Lutter contre la violence envers les enfants au sein du système judiciaire représente l'une des priorités de DEI. DEI est spécialement préoccupé par l'utilisation excessive de privation de liberté des enfants en tant que première solution, au lieu de constituer une mesure de dernier recourt (comme stipulé dans les lois et standards internationaux). La détention provisoire est particulièrement inquiétante, pouvant parfois durer des mois voire des années, et constituant la période durant laquelle la violation des droits humains des enfants est la plus probable de se produire. Les enfants détenus sont souvent victimes de torture (qu'elle soit physique ou psychologique) et de traitement cruel, inhumain et dégradant, violence sexuelle incluse. De plus, les conditions de détention auxquelles font face les enfants sont trop souvent effroyables : détention avec des adultes, cellules surpeuplées, violation des droits fondamentaux n'en sont que quelques exemples. Dans certains cas, le droit à la vie est même bafoué, car dans certains Etats, les délinquants mineurs peuvent encore être condamnés à la peine de mort en toute légalité.

DEI est un membre actif du Conseil International des ONG sur la violence contre les enfants (InCo) qui veille à ce que les recommandations contenues dans le Rapport mondial des Nations Unies sur la violence à l'encontre des Enfants (2006) soient mises en œuvre par les Etats dans le monde entier. Le dernier rapport de l'InCo fournit de précieux conseils dans le but de mettre sur pied un « système de justice pour enfants sans violence », rappelant les obligations qu'ont les Etats, la manière dont les lacunes dans les systèmes de justice pour enfants perpétuent de la violence à leur égard, et proposant une réforme de ces systèmes.

« Il est urgent de mettre un terme à la violence à l'encontre des enfants (…) ; aucune violence commise à l'égard des enfants n'est justifiable ; toute violence à leur encontre est évitable. Aucune excuse ou délai ne devrait plus exister (…) » - Rapport mondial des Nations Unies sur la violence à l'encontre des Enfants (2006).

Pour de plus amples informations, prière de contacter info@defenceforchildren.org

Defence for Children International – **International Secretariat**
1, Rue de Varembé, Case postale 88 ♦ CH-1211 Genève 20 ♦ Suisse
T: [+41 22] 734 05 58 ♦ E: info@defenceforchildren.org
www.defenceforchildren.org